

Le Préfet

CABINET  
Direction Cabinet@seine-saint-denis.pref.gouv.fr  
☎ : 01.41.80.58.10  
SPDOR/CABIN/200

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Bobigny, le 3 JUILLET 2006

LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

A

MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE  
L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
CABINET

à l'attention personnelle de monsieur le préfet Claude GUBANT,  
directeur de cabinet

*- personnel et confidentiel -*

**OBJET :** Situation de la délinquance en Seine-Saint-Denis.

**P.J. :** 3 + 1 dossier effectifs.

L'évolution de la délinquance dans le département, particulièrement préoccupante (+13.69% pour le mois de mai 2006) me conduit à attirer votre attention sur certains constats et analyses qui en découlent.

Par mes rapports des 17 janvier, 10 février et 16 mars 2006, je soulignais les tendances défavorables qui se dessinaient et les mesures envisagées pour tenter de les juguler.

Avec un taux de +7.64% depuis le début de l'année, le département connaît une recrudescence de la délinquance peu connue jusqu'ici depuis de nombreuses années. L'activité policière (+3.23% de faits élucidés) mérite d'être soulignée mais n'est malheureusement pas à la hauteur de cette évolution.

Plusieurs phénomènes expliquent cette situation, que leur résolution, que je sais fort compliquée, contribuerait à réduire.

1. La situation de la délinquance dans ce département constitue le continuum des émeutes de novembre, d'autant plus que les réponses judiciaires qui avaient été apportées en son temps n'avaient pas été à la mesure des difficultés : 85 mineurs avaient été déférés, un seul avait été écroué. Or, il est patent de constater que l'augmentation très forte des vols/violences est due, à 70%, à des mineurs, chez lesquels le sentiment d'impunité prévaut. C'est une réalité fondamentale que chacun des maires du département souligne avec anxiété et qui aujourd'hui est devenu un motif fort de découragement dans tous les commissariats.

2. Plus globalement, les réponses judiciaires ne sont, plus que jamais, pas à la hauteur des problèmes de ce département, ainsi que je vous en ai fait état par mes rapports des 14 mars, 26 avril et 17 mai 2006, dont je vous joins copie pour mémoire.

Au delà d'une réforme de l'institution judiciaire, des mesures peuvent être prises, notamment en ce qui concerne les appels que peut introduire le Parquet.

A titre d'information, je vous précise qu'en 2005, sur 1651 mineurs déferés au Parquet, seuls 132 ont été écroués, ce qui donne une idée de la marge de progression que le Parquet possède actuellement, nonobstant le dogmatisme dont peut faire preuve le Juge des enfants dans ce département.

Le fait de plus en plus fréquent pour un policier de retrouver le soir même sur la voie publique un mineur arrêté par ses soins le matin pour un vol/portière ou pour un vol/violence, traduit parfaitement la situation dans laquelle se trouve ce département et, partant, le sentiment général d'impunité qui prédomine parmi les jeunes délinquants et de lassitude des policiers quel que soit leur grade.

3. Bien que n'ayant pas eu connaissance à ce jour des effectifs de référence à l'étude depuis plusieurs mois, je me permets d'insister sur les sujétions particulières auxquelles le département est confronté et sur la nécessité d'en tenir compte dans l'affectation des gardiens de la paix à chaque sortie de promotion. Je me permets, à cet égard, d'attirer votre attention sur la situation très défavorable que connaît malheureusement ce département depuis 4 ans, alors même que la population augmente régulièrement (= 5000 personnes/an), que le nombre de clandestins n'est pas mesurable et que la violence s'accroît.

Vous trouverez à ce sujet un bilan de l'évolution des effectifs de gardiens de la paix, par circonscription, depuis 2002. Vous constaterez que les effectifs en question ont subi une diminution très perceptible à laquelle les élus et l'opinion publique sont très sensibles. Cette situation génère de plus en plus de remarques syndicales au sein de la police et de commentaires des maires qui suivent très précisément la situation de leur commissariat.

4. Je rappelle que la sécurité publique connaît des sujétions sans aucune mesure avec celle que connaît chacun des autres départements du pays. Si je ne devais citer que quelques exemples, je rappellerais les vacations que doivent effectuer les services de sécurité publique au Tribunal de grande instance de Bobigny, au centre de rétention administratif de Bobigny, et notamment au stade de France, équipement qui mobilise 25 à 30 soirées par an un nombre considérable d'effectifs, lesquels, au regard des récupérations, ne sont pas disponibles sur la voie publique. Au surplus, je rappelle que le département est le premier département de France en termes de sécurisation des visites ministérielles, le nombre avoisinant 150 par an, ce qui là aussi obère d'autant la capacité d'intervention sur la voie publique.

Enfin, la situation des établissements scolaires est telle qu'elle nécessite une présence forte permanente pour éviter tout dérapage.

5. La situation des commissariats de Seine-Saint-Denis mériterait une attention renforcée.

A cet égard, je constate l'extrême jeunesse des commissaires qui sont nommés dans ce département. Au surplus, en à peine plus de deux ans, l'ensemble des commissaires, chefs de circonscription de sécurité publique a changé de titulaire, ce qui ne peut, à l'évidence, contribuer à une certaine pérennité dans la connaissance de l'environnement et dans l'action policière subséquente : depuis 2004, sur 21 circonscriptions, à peine deux responsables sont toujours en poste ... Ce département a besoin de stabilité dans la présence et la connaissance des commissaires. Une durée moyenne de 3 ans ne me semblerait pas exagérée même si la tâche y est pénible.

6. Je reconnais à sa juste mesure l'effort fait depuis plusieurs mois en faveur du département en ce qui concerne l'affectation de forces mobiles, notamment de CRS. Cela étant, leurs modalités d'intervention, axées sur les contrôles d'identité essentiellement, si elles s'avèrent fort utiles en certaines circonstances, ne permettent pas toujours une sécurisation réactive dans les quartiers sensibles dans le cadre de la prévention des violences urbaines.

Par ailleurs est clairement perceptible la difficulté de fonctionnement conjoint sécurité publique et CRS, chacun tentant de reporter sur l'autre l'inefficacité des mesures de sécurité. L'atmosphère n'est donc pas la meilleure et la population (honnête...) le ressent indirectement.

Si la contribution des CRS est indispensable en termes de forces d'appoint lors des violences urbaines déclarées, ce qu'il ne s'agit en aucun cas de sous-estimer, un mode d'intervention nouveau, de type sécurisation complémentaire ou préventive pourrait être mis en place à l'échelon central. L'efficacité de l'intervention des BAC, CDI, UMS, très mobiles, rapides, discrètes et connaissant le terrain conduit à proposer la création d'une sorte de BAC centrale, qui pourrait être utilisée chaque fois que cela est nécessaire dans chacun des départements d'Ile-de-France (voire plus). En fonction des circonstances locales, le préfet du département considéré demanderait le concours complémentaire de ce type d'unités pour renforcer ses propres BAC ou UMS locales. Une fois le travail achevé, les effectifs reviendraient à la BAC centrale.

7. Enfin, de plus en plus de responsables de la sécurité publique du département me font part de leur émoi quant aux modalités d'intervention de l'inspection générale des services, selon eux plus rudes et disproportionnés par rapport à la situation que connaissent les autres départements, parfois pour des faits similaires, provoquant à leur avis à une « frilosité » de plus en plus grande dans l'intervention des forces de police.

\*

\* \*

Tels sont les éléments d'information que je souhaitais porter à votre connaissance, étant convaincu que la situation actuelle de ce département de sans doute plus d'1,5 millions d'habitants (compte tenu des clandestins) ne peut être modifiée durablement qu'à la condition d'une réelle lisibilité des décisions de justice (singulièrement pour les mineurs), et d'un accroissement des capacités d'intervention rapide, en civil et équipées des dernières technologies (en armements, en vidéo et en moyens d'écoute).

Au delà de ces aspects de traitement de la sécurité, il me paraît fondamental de maintenir, voire de renforcer les mesures gouvernementales en matière d'urbanisme, d'emploi et d'éducation. L'accroissement de la pauvreté se poursuit dans les cités, avec une concentration du chômage pour les plus jeunes (la Seine-Saint-Denis représente 35% de la pauvreté d'Ile-de-France). Ces classes d'âge sont aujourd'hui fortement travaillées par l'Islam et sans doute le plus intégriste. Je constate depuis mon arrivée une multiplication dans les quartiers et ouvertement désormais dans les lieux publics, notamment les centres commerciaux, de femmes voilées intégralement. Cela ne semble d'ailleurs plus surprendre personne.

Enfin, à chaque réveil de l'agitation dans telle ou telle cité, il est désormais quasi systématiquement observable que le relais de la gestion locale est pris par « les barbus » que l'on voit en compagnie des « animateurs » ou « médiateurs » divers dans des déplacements destinés (disent-ils) à calmer le jeu (parfois avec la complicité tacite de certains élus).

Ce département est pourtant en plein développement économique. Les grandes entreprises que l'on voit s'installer au sud de Saint-Denis ou d'Aubervilliers, ou dans d'autres communes jouxtant le périphérique, la reconquête dans ces mêmes lieux de l'habitat par les classes moyennes conduisent aujourd'hui à une confrontation permanente entre l'aisance des uns et la pauvreté des autres. L'uniformité sociale et économique de la Seine-Saint-Denis, telle qu'elle existait depuis l'après-guerre est en train d'exploser. Les écarts se creusent, les envies s'exacerbent. C'est ce grand écart conjoncturel qu'il nous faut gérer au quotidien sur un territoire ou 2/3 de la population est étrangère, ou d'origine étrangère et où les référents culturels sont loin de ceux de notre vieux pays.

Si la République n'est pas en mesure d'appliquer les sanctions correspondant à la non observation de ses règles, alors nous serons dans l'obligation d'effectuer de plus en plus fréquemment des opérations de maintien de l'ordre au détriment d'interventions plus classiques de sécurité.

Le préfet,

Jean-François CORDET